



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 27 - Avril 2021

Edito

## VIOLENCES POLICIÈRES ET LOIS SÉCURITAIRES

Vous trouverez dans cette lettre spéciale, comme promis dans notre numéro 26, l'intégralité de l'intervention de Geneviève LEGAY que nous avons invitée à notre CE d'UFR des 18 et 19 février 2021 pour débattre sur les violences et lois sécuritaires. L'affaire Geneviève LEGAY est très emblématique de la montée des violences policières sous la présidence de Macron.

Geneviève est une camarade retraitée de notre fédération Santé Action sociale. Elle avait créé, pendant son activité, le syndicat au Foyer de l'enfance de Nice. C'est une militante très active, syndicaliste, féministe, responsable d'ATTAC 06...

Nous suivions cette affaire depuis le début puisque qu'elle avait été grièvement blessée deux jours avant l'ouverture de notre congrès de l'UFR qui se tenait dans les Alpes-Maritimes à la Napoule. Les camarades de l'UD, l'USD et l'USR 06 nous informaient régulièrement et avec beaucoup d'émotion pendant cette phase très critique pour sa santé et nous ont fait part de manipulation politique au plus haut niveau de l'État pour cacher la vérité sur les violences policières.

Vous trouverez son intervention in extenso ainsi que l'introduction faite par Sylvie BRUNOL. Son intervention a été un moment très fort pour les camarades de notre UFR ainsi que pour Guillaume GOBET qui représentait l'UFSP et Jocelyne BOYER de l'UCR.

Nous n'avons pas vu le temps passer lors de son excellente présentation qu'elle avait construite en deux temps :

- Violences policières
- Affaire LEGAY.

Nous vous avons présenté le livre de Geneviève dans la lettre numéro 21 page 9 : <http://sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no-21-October-2020>. Elle nous a confié qu'elle l'avait écrit pour donner envie à la jeunesse de s'engager pour un monde meilleur.

Notre Secrétaire Générale Hélène MICHAULT a proposé au Bureau Fédéral d'inviter Geneviève lors d'un CNF, par exemple.

Bien sûr, nous vous tiendrons au courant régulièrement de l'évolution de cette affaire qui n'as pas encore été jugée. Il est important de soutenir Geneviève, qui, avec un immense courage malgré les séquelles de son accident, continue le combat pour nos droits et libertés.

Geneviève Legay

Celle qui n'était pas sage



Le livre de Geneviève LEGAY, Éditions Syllepses.

## Sommaire

- Amplifions la lutte pour nos droits et libertés p.2-3
- Violences policières en France p.3-6
- L'affaire Geneviève LEGAY p.6-9

## AMPLIFIONS LA LUTTE POUR NOS DROITS ET LIBERTÉS CONTRE UN GOUVERNEMENT ULTRA-LIBÉRAL DE PLUS EN PLUS AUTORITAIRE



**D**epuis 2017 le gouvernement nous impose de vivre sous un état d'urgence permanent en empilant des lois sécuritaires.

La loi SILT (*Sécurité Intérieure et la Lutte contre le Terrorisme*) du 30 octobre 2017 a légalisé l'État d'urgence décrété 2 ans auparavant par François Hollande après les attentats perpétrés à Paris et à Saint-Denis en novembre 2015. Cette loi institue des mesures de prévention contre le terrorisme, comme les périmètres de protection, les assignations individuelles, ou des perquisitions. Dans le cadre de « l'état d'urgence » les décisions sont prises par l'autorité administrative et non par l'autorité judiciaire. Elles semblent avoir été peu efficaces contre le terrorisme, mais elles menacent gravement nos droits de citoyenneté du pays des droits de l'Homme.

**Alors que les violences policières se multiplient pendant le mouvement des « Gilets jaunes », le gouvernement en bon gardien du temple des plus riches... nous impose la loi "Sécurité globale" qu'il qualifie de « doctrine du maintien de l'ordre » :** interdiction de diffusion d'images de la police, légalisation des drones de surveillance des forces de l'ordre, diffusion en direct des caméras piétons aux centres d'opération, vidéosurveillance dans les halls d'immeubles, nouvelles prérogatives de la police municipale, etc...

Pourtant, de nombreuses affaires de violences policières sont révélées grâce aux témoignages des victimes, de leurs familles, de journalistes, de militant.e.s syndicaux et d'autres organisations ou de citoyen.ne.s qui ont filmé. L'affaire très emblématique de notre camarade retraitée de l'Action Sociale CGT Geneviève LEGAY nous montre l'importance des témoignages et surtout

nous révèle l'implication dans ces violences de responsables au plus haut sommet de l'État.

Face au mouvement de contestation très déterminé contre cette loi, alors que se multiplient les violences policières, le gouvernement promulgue en catimini début décembre 2020 sans aucun débat public trois décrets pour élargir les possibilités du fichage policier permettant la collecte « des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale », ainsi que « des données de santé révélant une dangerosité particulière »...

**Et maintenant, le gouvernement passe en force et en procédure accélérée sa loi « contre le séparatisme » transformée en loi « confortant les principes républicains »,** tant le terme de séparatisme était critiqué même si le ministre de l'Intérieur publie un livre sur le séparatisme islamiste pour envahir nos chaînes de télévision avec ses propos que je qualifierais de nauséux.

La loi vient d'être votée en première lecture ce mardi 16 février à l'Assemblée nationale.

Utilisant le prétexte de s'attaquer à l'islamisme radical, elle comporte des mesures qui visent toutes les citoyennes et citoyens dans leurs libertés fondamentales.

**La loi Sécurité sanitaire, repoussée jusqu'en juin 2021 attaque aussi nos libertés sans répondre à nos besoins pour lutter contre la pandémie : le COVID a bon dos !**

The Economist, hebdomadaire britannique qui s'inscrit dans le courant des hautes sphères du libéralisme économique et politique, classe

la France en vingtième position pour les droits démocratiques et alerte sur notre régression !!!

Les recours juridiques déjà engagés contre les violences policières, contre la violence patronale et pour la défense de nos droits et libertés ne suffiront pas sans le soutien de toutes et tous. Nous devons continuer d'expliquer le danger des attaques très graves du gouvernement Macron mais aussi des courants de la droite et de l'extrême droite. La partie n'est pas mince chez les retraité.e.s !!!

Le recul de Nicolas Sarkozy en 2008 qui a dû retirer le décret instituant le fichier EDVIGE (« Exploitation

Documentaire et Valorisation de l'Information Générale ») après une mobilisation importante dont une pétition de 1 147 organisations, syndicats, partis politiques qui avait recueilli plus de 200 000 signatures, montre que rien n'est perdu.

Dominique ROUSSEAU Professeur de droit constitutionnel écrivait en 2017 : « *Or, quand on porte atteinte aux libertés, on est certain d'en limiter l'exercice mais on n'est jamais certain de garantir la sécurité. C'est pourquoi, pour tout démocrate, la liberté est la première des sécurités* ».

Sylvie BRUNOL,  
CE UFR Santé Action sociale.

## Pour aller plus loin :

### Communiqués de presses confédéraux :

- ➔ <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/legislation/proposition-de-loi-de-securite-globale-les>
- ➔ <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/legislation/projet-de-loi-confortant-les-principes-de-la-republique-la-cgt-pointe-un-texte-securitaire>
- ➔ <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/legislation/fichiers-de-police-les-francais-sous-surveillance-renforcee>

### Articles sur IHS CGT (Institut d'Histoire sociale)

- ➔ « *Surveiller et punir* ». Retour sur la dynamique sécuritaire à l'œuvre depuis la fin des années 1980 : [https://www.ihs.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/04/Surveiller-et-punir\\_Chronologie.pdf](https://www.ihs.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/04/Surveiller-et-punir_Chronologie.pdf)
- ➔ « *Regards historiques sur le mouvement des gilets jaunes* » : <https://www.ihs.cgt.fr/5378-2/>
- ➔ Audio conférence : « *Gouverner la violence* » : [https://www.ihs.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/10/Blois\\_2020.mp3](https://www.ihs.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/10/Blois_2020.mp3)



## Violences policières en France

« *La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc constituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.* »

Article 12 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

**N**ous vivons dans un État criminel avec un pouvoir cynique et autoritaire...qui abuse la police, les citoyennes et les citoyens.

### Les violences policières ont commencé il y a bien longtemps...

On commémorera partout en France les 150 ans de mars à mai de la Commune de 1871 et son lot de violences : 20 000 morts pendant la semaine sanglante, au total 30 000.

Puis suivront les lois scélérates votées en 1893-1894. Ces lois ont été mises en place contre les anarchistes d'abord, puis contre les communistes.

Les violences policières ne sont plus jamais arrêtées.

➤ Le 6 février 1934, une manifestation antiparlementaire composée notamment de ligues d'extrême droite voulant renverser l'État tourne à l'émeute, faisant au minimum 15 morts (dont 14 parmi les manifestants), 31 voire 37 morts si l'on compte les décès ultérieurs et plus de 2 000 blessés, ce qui en fait la fusillade des forces de l'ordre la plus sanglante de la 3<sup>ème</sup> République, outrepassant la fusillade de Fourmies en 1891. À côté des groupes orientés à la droite ou à l'extrême-droite, on relève en face la présence d'un mouvement communiste et l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC). Il est à noter que les forces de l'ordre ont matraqué les militants communistes et les anciens combattants. Le 6 février 1934, est « un mythe fondateur » de l'extrême-droite. A rapprocher de ce qu'il se passe aujourd'hui...

- Les violences policières n'ont pas cessé durant la guerre de 1939-1945. La police s'est retrouvée à la « solde » de Pétain, travaillant aux arrestations de juifs et de juives, notamment.
- En 1947-1949 contre les grévistes, contre les mineurs et les dockers.
- En 1952 contre les militantes et militants contre l'OTAN.
- Pendant la guerre d'Algérie et les années 60, notamment le 17 octobre 1961 avec des algériens jetés dans la Seine et le 8 février 1962 qui a fait 9 morts au Métro Charonne.
- En 1968, d'abord contre les grévistes pendant l'hiver, puis contre les étudiant.e.s. La mort d'un ouvrier de chez Renault à Flins.
- En 1969 ont été mis en place les motos



voltigeurs, peloton de policiers à moto pour se glisser rapidement dans les cortèges de manifestant.e.s. Deux policiers étaient sur une moto, celui de l'avant pilotait et l'autre massacrait tout sur leur passage...

- En 1986, pendant les grèves des étudiant.e.s contre la loi DEVAQUET, la mort de Malek OUSSEKINE, victime d'un policier sur moto voltigeur. L'État n'assume pas et tente de faire croire que Malek est mort de sa maladie.
- Les voltigeurs ont été dissous sous la pression populaire tellement leurs actes étaient odieux. Macron a osé les remettre en place face aux Gilets Jaunes.
- Depuis 1986 les violences policières augmentent. En 1995, 2 maghrébins ont été torturés.

**Mais les violences policières culminent surtout depuis 2005** : usage d'armes de guerre comme le taser (pistolet à impulsion électrique), les flashballs, les grenades de désencerclement qui avaient déjà servi pendant le couvre-feu lors de la guerre d'Algérie notamment, etc.

SARKOZY, alors qu'il est ministre de l'Intérieur, se permet de s'offusquer, à Toulouse, et proclame que

la police ne doit pas accompagner la population, (par exemple jouer au rugby avec les jeunes des quartiers) mais qu'elle est là pour réprimander. Il réorganise la police ainsi que les gendarmes qui sont des militaires et les fait intervenir tous ensemble, avec les CRS, les policiers de la BAC (brigades anti-criminalité), la police nationale, sur des manifestations en ville, sous les ordres d'un.e commissaire.

On voit déjà là le durcissement avec des militaires dans les actes et les manifestations de ville.

N'oublions pas non plus qu'en 2016, VALLS, alors ministre de l'Intérieur, parle de maintien de l'ordre alors que les syndicalistes et la population manifestent contre les lois Travail, qui voudraient vider le Code du travail des grandes conquêtes sociales obtenues par nos grands-parents, parents et nous-mêmes.

Nous savons surtout à la CGT que sans luttes nous n'obtenons rien. D'où notre fierté de ce Code du travail comportant des lois obtenues par 150 ans de luttes ouvrières.

Les violences policières ne se sont plus arrêtées depuis 2005, les forces de l'ordre tuent dans les banlieues : 20 à 26 morts par an (en 2019 = 26), en très grande majorité des africains noirs ou maghrébins, le plus souvent par clé d'étranglement, et parfois en garde à vue.

Nous devons nous rappeler Zied et Bouna, les 2 jeunes électrocutés en se réfugiant dans un poste EDF pour échapper aux policiers et à leur violence. Les deux policiers ont été relaxés quelques années plus tard, ce qui a été vécu, par les familles mais aussi par tous les gens des banlieues, comme un profond déni de justice.

Pourtant l'IGPN, l'Inspection Générale de la Police Nationale, c'est à dire l'Institution policière jugeant la police, nie depuis des années qu'il y a des violences policières !

Donc, un vrai conflit d'intérêt !

Beaucoup se lèvent aujourd'hui pour demander une institution publique indépendante pour investiguer sur les pratiques de la police nationale, sur les violences policières et sur les actes policiers.

Ces violences policières sont niées dans une très grande majorité des affaires, et dans 100% de celles concernant des personnes et jeunes des banlieues.

**Alors, je pose la question depuis 2 ans, qu'avons-nous fait quand les violences policières s'abattaient principalement sur les banlieues de 2005 à ce jour ?**

Lamine DIENG, Adama TRAORÉ, Gaye CAMARA, Babacar GUEYE, Wissem EL YAMNI, Ibrahima BAH, Mehdi BOUHOUTA, etc...

Certes, nous étions aux côtés des familles et des ami.e.s des tués dans les marches blanches organisées.

Et puis ??? Surtout, sans vouloir culpabiliser personne, car ça ne servirait pas à grand-chose, il faut quand même comprendre que les policier.e.s s'en sont donné à cœur joie depuis 16 ans ! Lors d'un plateau télévisé, un policier m'a lancé qu'ils s'étaient bien entraînés, car nous ne disions pas grand-chose, et maintenant qu'ils sont sur les syndicalistes, « on l'ouvre » !

Oui, les violences policières se sont aussi abattues sur les syndicalistes dès 2016, avec VALLS ministre de l'Intérieur : des yeux crevés, des blessures graves, puis ça été le tour des Gilets Jaunes. Le 1<sup>er</sup> mai 2019 ils ont même envoyé un projectile enflammé sur notre Secrétaire Général, MARTINEZ, ça ne s'était jamais vu et ça n'a plus cessé....

En 2019 dans les manifestations de Gilets Jaunes, on compte :

- 3 décès : Zineb REDOUANE, Steve MAIA CANIÇO, Cédric CHOUVIAT
- 3 830 blessé.es dont 315 blessures à la tête, 24 éborgnés, 5 mains arrachées
- 8 700 Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV)
- 3 460 tirs de lanceur de balles de défense 40 (LBD40)
- 1 428 tirs de grenades lacrymogènes instantanées explosives.

Je pense que nous payons le fait de ne pas avoir été plus solidaires avec les banlieues, de ne pas nous être levé.e.s pour dénoncer ces actes inadmissibles. Les violences policières sont très souvent doublées de racisme et systématiquement poussent les policiers dans une sorte de virilisme primaire.

Inconsciemment, pensons-nous aux gens des banlieues comme à des personnes à part entière, qu'on doit défendre comme tou.te.s les autres ? Ou avons-nous des arrière-pensées, des restes de colonialisme ?

Si nous ne sommes pas prêt.e.s à faire notre examen de comportement, d'attitude, nous le paierons cher, (ça a déjà commencé), nous, les gens de la base ou de « rien » comme diraient certains....

D'ailleurs, ça me rappelle la citation du pasteur Martin NIEMÖLLER :

*« Quand les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste.  
Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-démocrate.  
Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.  
Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester ».*

**Pourtant, l'Europe et l'ONU condamnent la France pour son usage « disproportionné » de la force par la police.**

Le 6 mars, la Haute commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Michelle BACHELET a exhorté le gouvernement français à mener une enquête complète sur tous les cas rapportés d'usage excessif de la force, tout en l'encourageant à poursuivre le dialogue.

Et en avril 2019, une résolution a été votée par les députés européens qui ont « *dénoncé le recours à des interventions violentes et disproportionnées de la part des autorités publiques lors de protestations et de manifestations pacifiques en France* ».

Dans sa réponse aux inquiétudes de l'ONU, le gouvernement français a justifié l'utilisation d'armes de force intermédiaire dans les manifestations des Gilets Jaunes par la « *violence des attroupements* ». Et il a ajouté: « *A aucun moment le LBD n'est utilisé à l'encontre de manifestants, même véhéments...* »

No comment...

Toutefois certains policiers sont lanceurs d'alerte ou ne supportent plus ce que l'État, les ministres de l'Intérieur CASTANER et DARMANIN leur demandent de faire. Mais ils se retrouvent punis et d'autres se suicident, avec leurs armes de service et très souvent sur leur lieu de travail...: 54 policier.e.s et 33 gendarmes se sont suicidé.e.s en 2018.

La majorité des policiers se sont bien entraînés aux violences policières en toute impunité, pendant ces 16 dernières années et certains en sont fiers et le revendiquent.

**Mais à qui profitent ces crimes ?**

Il faut comprendre que les gouvernements successifs ne tiennent, et surtout les 3 derniers, que grâce aux forces de l'ordre et à leurs violences, leurs bavures. Le gouvernement avec CASTANER, ministre de l'Intérieur, n'a pas lésiné sur la distribution de médailles d'Honneur aux bons serviteurs de la police. Depuis des années, il se remettait 900 médailles d'honneur en juin de chaque année aux policiers « méritants ». En juin 2019, il a remis 9 000 médailles (fallait bien les acheter) et avec un cynisme époustouflant, a remis une médaille d'honneur spécial Gilets Jaunes aux commissaires qui avaient du sang sur les mains, celui qui commandait pour Zineb REDOUANE, celui de Steve MAIA CANIÇO, les deux commissaires de l'affaire LEGAY, etc...

Il y a eu de nombreuses revendications concernant cette distribution de médailles. A Nice, les G.J. très remonté.e.s ont reconstitué théâtralement les scènes du 23 mars et ont décerné les **médailles de l'horreur** aux acteurs représentant les commissaires. CASTANER a alors promis qu'il leur retirerait leurs médailles s'il s'avérait qu'ils soient reconnus coupables par la justice !

A suivre donc... Pour Zineb REDOUANE, il a été fait un montage en 3 D par une ONG Suisse montrant que le policier qui a tiré l'a visée délibérément ! Elle fermait ses volets, en aucun cas elle ne manifestait !

De plus, les syndicats de droite extrême et d'extrême-droite tiennent le gouvernement et le mènent au chantage, car ils ont compris comme je le disais plus haut que ce gouvernement ne tient en place que grâce à la police et à ses violences, pour organiser la peur.

L'exemple du tract de juin 2019 d'Alliance est un vrai scandale, un éclairage sur les pratiques fascistes de ce syndicat... Si la CGT avait sorti pareil tract, MARTINEZ serait au tribunal, sans parler du déferlement médiatique.

Et ces syndicats demandent d'aller de plus en plus loin dans les lois, alors que tout existe déjà, d'où la loi « Sécurité Globale » qu'ils ont peaufinée eux-mêmes, et aussi celle sur le « séparatisme ».

Ces lois liberticides vont donner davantage de pouvoir aux policiers et permettront de libérer leurs « instincts primaires » qui seront fatals à toutes et tous. Mais ils ne comprennent pas, ou ne veulent pas le voir en face, cette loi qui va nous priver des libertés fondamentales, leur sera aussi bien fatale à eux qu'à nous ! Cette loi va changer encore plus la société qui est déjà mal en point, elle va être de plus en plus autoritaire, voire dictatoriale et pourrait nous amener au fascisme si nous n'y faisons pas plus attention.



L'ignoble tract d'Alliance Police.

Geneviève LEGAY

## L'affaire Geneviève LEGAY



Geneviève sur la place Garibaldi le 23 mars 2019.

**S**i la loi « Sécurité Globale » était passée avant mars 2019, les vidéos amateurs ou celles de journalistes n'existeraient pas (article 24) et les preuves entassées pour ce procès ne seraient pas fournies.

Le samedi 23 mars 2019 à Nice, toute la journée, les forces de police se déchaîneront, pas seulement sur moi le matin, ils ont remis ça l'après-midi alors que

la manif des G.J. avait été acceptée par la préfecture. Un fémur cassé, une oreille arrachée et des coups gratuits et beaucoup d'arrestations.

Le 23 mars, c'est l'acte 19 des Gilets jaunes, un tout nouvel arsenal sécuritaire est mis en place en France, car l'acte 18 des G.J. avait été assez violent et le Gouvernement et le Ministre de l'Intérieur CASTANER avaient renforcé les forces de l'ordre.

De plus, le président chinois est attendu à 18h00 à Beaulieu, petite ville du bord de mer à 20 kms de Nice.

A Nice, un arrêté aurait été pris. Je le cherche ce 22 mars 2019 vers 23h00, sur le site de la LDH. Il est écrit dans un communiqué que l'arrêté est flou. Cet arrêté stipulerait que nombre de rues adjacentes à la place Garibaldi sont interdites, la place n'est pas citée. De toute façon, l'arrêté ne sera porté à la connaissance du public que le lendemain matin et dans tout Nice, pour ainsi dire, il était interdit de manifester !

Déjà en 2016, VALLS voulait supprimer le droit de manifester, je rappelle que c'est un droit constitutionnel.

Je constate comme beaucoup d'autres que les droits s'amenuisent de jour en jour, alors je décide de descendre manifester à Nice.

J'ai appris que sur la place Garibaldi, tôt dès le matin du 23 mars 2019, de nombreuses forces de l'ordre sont présentes. Dès son arrivée, le commissaire SOUCHI qui commandera toutes les forces de l'ordre, met la pression sur celles-ci en s'exprimant ainsi : « *Il faut triquer du manifestant* » et cela à plusieurs reprises, dicit le rapport du capitaine de la gendarmerie présent sur les lieux.

J'arrive à 10h00 et je traverse avec mon drapeau en rejoignant les copines. Aucun policier ne m'arrête... ne me dit quoi que ce soit...

Macron demandera pourquoi je n'ai pas eu de P.V. eh bien oui, pourquoi je n'ai pas eu de P.V. ?

Malgré une foule très nombreuse de policiers, gendarmes, etc... tout est calme, juste un groupe, le mien, crie « *Liberté de manifester, la place est au peuple* », nous chantons des chants révolutionnaires *Bella ciao*, etc..

Au loin, je remarque un policier faisant des pas, à la façon des marches nazies, seul, il est bardé d'une écharpe tricolore, je n'ai jamais vu un policier avec une écharpe «bleu, blanc, rouge». Bigophone à la main ballante... et je remarque (de par ma formation psy) que cet homme a un comportement pas net... Un malade quoi ! J'apprendrai plus tard que c'était le commissaire SOUCHI, commandant de toutes les forces de l'ordre présentes.

Les manifestant.e.s sont encerclé.e.s à 3 endroits différents: un premier groupe encerclé par 2 rangées de policiers pendant 2h30 sans pouvoir bouger, un autre devant le café de Turin et mon groupe au milieu de la place où nous sommes entouré.e.s d'un cordon de jeunes gendarmes de Marseille.

A un moment, une manifestante, Florence, qui ne cesse de crier que la place est à nous, au Peuple, est prise sous le bras, comme un sac à patate, et les jeunes gendarmes commencent à la frapper. Nous crions " *c'est votre mère, c'est votre grand-mère, vous n'avez pas honte ?* " Et ce jusqu'à ce qu'ils la relâchent, finalement assez rapidement. On instaure

un dialogue avec les jeunes gendarmes. « *Mais enfin, vous ne comprenez pas qu'on est là pour vous aussi. Vous gagnez combien ? 1 200 € / 1 500 € ? Quand vous avez payé le loyer, l'EDF, l'eau, les assurances, il ne vous reste rien : les G.J. se battent pour VIVRE et non survivre !* ». Lesquels nous disent être d'accord avec nous.

20 sur 25 médias sont présents devant nous. Cnews insiste pour une interview, nous disons non, car on sait que les médias ne passent que ce qu'ils veulent comme info et ce ne sont pas les plus intéressants pour nous.

Devant beaucoup d'insistance, je finis par répondre, dire pourquoi j'étais là : la défense du droit constitutionnel de manifester, pour l'avenir des petits-enfants et le journaliste finit par me demander si j'ai peur ? Non pourquoi aurais-je peur, j'ai 73 ans et ne fais rien de mal ? Quand il raccroche, je lui demande si lui a peur et il me répond « *Oui madame, j'ai peur !* »

J'apprendrai quelques mois plus tard que derrière mon groupe, c'est à dire en face des médias, le commissaire SOUCHI s'énervait beaucoup et a ordonné une première charge que nous n'avons pas vue.

A 11h35, SOUCHI hurle dans son bigophone : « *Les médias, dégagez !* » Et soudain à 11h40, les gendarmes nous demandent si on veut bien rejoindre ceux et celles qui sont devant le café Turin. On devait partir à 12h00, alors on obtempère tout en se demandant pourquoi, alors qu'ils ont passé la matinée à nous séparer...

Plus tard j'apprendrai que la police avait raflé 80 personnes qui ne faisaient absolument rien et les a mises en garde à vue 24h00, dont un monsieur descendu en pyjama pour acheter des croissants et 4 touristes consommant au café, embarqués avec leurs valises...

Quand on arrive tout est calme, personne ne crie, il y a même des personnes avec des poussettes... Le climat est bon enfant, mais il y a beaucoup de policiers. Je traverse les rails du tram tout en agitant mon drapeau et en criant « *Liberté de manifester !* » et je me dirige vers une ruelle pour partir rejoindre la manif de 14h00 à la Gare. Là, je vois que les jeunes gendarmes ne sont plus derrière moi, mais les remplaçants, des policiers grands, costauds, casqués, les tonfas (matraque) à la main, les boucliers levés. J'ai peur 2 secondes et je me ravise... *Tu ne risques rien, tu ne fais rien de mal !* Il est midi moins le quart... Je pars dans 2 secondes vers la ruelle...

J'ouvre les yeux à 18h30, je sors de mon inconscience de pratiquement 7h00... je suis à l'hôpital, je ne comprends rien, qu'est-ce que je fais là ? Quelques jours plus tard, j'apprends que toutes les personnes qui étaient à ma proximité, comme moi par ailleurs, n'ont pas entendu les sommations et encore plus tard je serai informée que SOUCHI avait fait « nasser » de

façon à ce que personne ne puisse s'échapper puis avait fait charger, me ciblant même si je n'ai pas été la seule blessée. La seule très grave toutefois, avec traumatisme crânien, 5 fractures, etc... Ma tête baigne dans le sang.

Ciblée pourquoi ? Mon drapeau de la paix, vue comme meneuse, ou mon drapeau confondu avec celui des LGBT ? De plus, j'avais un pantalon violet.

**J'apprends tout d'abord qu'un policier m'a frappée par derrière** avec un tonfa (puis la personne a retiré son témoignage), que les policiers m'ont marché dessus, d'autres m'ont enjambée marchant sur mon drapeau, m'ont tirée pour me changer de place, etc..., que SOUCHI a interdit aux « Streets médicaux » (secouristes de rues) de s'approcher pour me donner les premiers soins. Et que SOUCHI les a mis.e.s en garde à vue pendant 10h00.



**Puis j'apprends ensuite qu'un capitaine de gendarmerie a refusé d'obéir aux ordres du commissaire SOUCHI** qui demandait que les gendarmes chargent les manifestant.e.s et celui-ci a refusé devant des ordres disproportionnés. Dans la Fonction publique, lorsqu'on désobéit à un ordre, il faut le justifier par un rapport, ce que ce capitaine fera dès le 25 mars. **Ce rapport a été caché pendant 3 mois** au tribunal et à mes avocat.e.s et c'est Médiapart qui le sortira après des investigations car certaines personnes présentes avaient témoigné que le capitaine de gendarmerie avait refusé de charger avec sa compagnie de gendarmes de Marseille.

Dans son rapport, il y décrit le commissaire SOUCHI comme une personne « délirante » et ajoute à plusieurs reprises qu'il ne se passait rien, que les manifestant.e.s étaient plutôt âgé.e.s et pacifistes.

Le 23 mars, le procureur de la République déclare qu'aucun policier ne m'a touchée, et ESTROSI maire (Les Républicains) de Nice dit que je suis blessée légèrement et que je me suis prise les pieds dans un plot et que je ne devais pas être là... et que la loi c'est la loi !

Le 24 mars dès 7h32, 2 policier.e.s se sont rendu.e.s à mon chevet, alors que mon pronostic vital était engagé pour 48 heures. Puis ce sera dans la journée

2 autres policiers, puis 2 policières. Elles et ils voulaient que je dise qu'un cameraman m'avait bousculée. En fait, elles et ils étaient envoyé.e.s par le préfet pour faire un acte de subornation : c'est puni par la loi par 3 ans de prison ferme et 45 000 € et le double s'il est avéré que c'est grave.

C'est la première tentative d'arrêter le processus de savoir ce qu'il s'est réellement passé. Il faut comprendre que si j'avais répondu oui, il n'y aurait pas eu de procès... Deux cadres de Santé les ont laissé.e.s entrer dans ma chambre alors que mon pronostic vital était engagé pour 48 heures et que la préfecture avait mis des vigiles devant ma porte car j'étais considérée comme une terroriste et les agents hospitaliers avaient interdiction de me parler. Il est à noter que j'ai eu un grand soutien des agents de la radio, scanner...

Le 25 mars, Macron répète ce que le procureur a dit, que je n'avais pas été touchée par la police, et « qu'il me souhaite un bon rétablissement » et ajoute « Quand on est fragile on ne se rend pas où il y a des risques... » et « me souhaite dorénavant **plus de sagesse** ».

Le 26 mars, le procureur dit que j'ai été bousculée par un policier... Il a regardé pixel par pixel (obligé, car des vidéos amateurs circulaient et de plus, il faut savoir qu'il était aux premières loges dans la salle des vidéos et qu'il avait tout vu).

Il confie l'enquête à la commissaire divisionnaire PEDOYA... qui est **la compagne du commissaire SOUCHI** et aussi commissaire adjointe le 23 mars...

Assez vite est dénoncé le conflit d'intérêt et le procureur répond qu'il n'y voyait pas ce conflit d'intérêt, ben voyons !... On apprendra bien plus tard qu'un jeune agent administratif de police, Ludovic FAYOLLE, n'avait pas supporté cette injustice, ce conflit d'intérêt, confié à PEDOYA...

Dans la semaine, le préfet est muté dans le 93. C'est un préfet assez inhumain en ce qui concerne les migrant.e.s qu'il fait pourchasser et qui s'acharne contre Cédric HERROU qui aide ces personnes perdues dans la Roya en le faisant mettre en examen à maintes reprises. Mais tous les procès contre le Préfet sont tous gagnés malgré tout. Cette mutation de ce préfet dans le 93 est tout un symbole...

En juin 2019, Médiapart écrit qu'il y a un rapport d'un capitaine gendarme qui a refusé d'obéir à SOUCHI. Mais CASTANER s'empresse de décorer le Commissaire lors des remises des « médailles de l'honneur spécial G.J. » Chaque année, le gouvernement récompense les forces de l'ordre par une remise de médailles, environ 900. En 2019, il en a distribué 9 000, dont les commissaires qui ont du sang sur les mains (il faut bien chouchouter ou acheter les policiers...).

En juin 2019, lorsqu'une journaliste du New-York Times lui parle de l'affaire LEGAY, MACRON est

courroucé et dit avec vigueur : « *Vous croyez que madame LEGAY allait faire ses courses ? C'est une activiste, elle était face aux policiers* ». Un mensonge de plus du président, je n'ai jamais été face aux policiers car je n'avais pas peur, j'avais confiance, ne faisant rien !

En juillet 2019, le procureur est muté à Lyon, il n'est plus procureur général mais avocat général, ce qui est à peu près pareil, Lyon étant un tribunal plus important que Nice. Donc, il est déplacé, c'est tout, et pas vraiment rétrogradé. Le procureur avoue avoir menti pour couvrir le président, rappel, un procureur a comme fonction, notamment la protection des citoyen.ne.s.

Le dossier LEGAY est dépaysé au tribunal de Lyon à la demande de mes avocat.e.s qui n'ont pas confiance au regard de ce qu'il se passe à Nice depuis de très longues années (Jacques Médecin ancien maire de Nice a été mis en examen pour diverses collusions et affaires non éclaircies et s'est enfui au Paraguay avant jugement. Même Éric DE MONTGOLFIER a avoué ne pas être arrivé à tout nettoyer dans ce tribunal). Mais le procureur a été muté au même endroit ? Hasard ?

En janvier 2020, je passe avec mes avocat.e.s devant la Juge pour la première fois. Elle n'a pas connaissance du rapport de gendarmerie. Nous lui demandons de verser ce rapport au dossier.

En avril 2020, l'IGPN (l'Inspection Générale de la Police Nationale) fait un rapport après avoir entendu plusieurs policiers des différents corps des forces de l'ordre, mais cela reste secret.

En septembre 2020, Médiapart sort le rapport de l'IGPN où est mentionné entre autres « *la disproportion de la charge* » lors de la manifestation du 23 mars 2019. L'IGPN qui ne voit aucune violence policière depuis des années a fait un rapport positif. Pouvait-elle faire moins ? Non, car de nombreux policiers ont rapporté la réalité.

En Octobre 2020, à la suite du travail de Médiapart, le commissaire SOUCHI est mis en examen pour violences volontaires (depuis avril qu'attendaient-ils?). Heureusement qu'il y a Médiapart avec la journaliste Pascale PASCARIELLO qui fait des investigations.

On apprend la mise en examen du commissaire SOUCHI qu'en décembre, mais ce commissaire n'est pas suspendu. J'ai demandé aux Renseignements Territoriaux, il est toujours dans les bureaux du commissariat. Une fois de plus, 2 poids / 2 mesures quand on connaît l'histoire de Ludovic FAYOLLE, ce jeune agent administratif dans la police à Nice. Ce jeune CGTiste n'a pas supporté l'injustice. Il ne pouvait pas le dire à sa hiérarchie car sa cheffe était la commissaire PEDOYA. Il décide d'en parler à Médiapart. C'est comme cela qu'on a su que le procureur essayait d'enfouir l'affaire LEGAY par une deuxième tentative après l'échec de la première

subornation des policiers dans ma chambre dès le 24 mars au petit matin.

A la différence de SOUCHI, Ludovic a été suspendu, ce qui a fait qu'il a perdu ses primes. Son salaire de base ne lui permettait plus de vivre à Nice, il a dû partir vivre chez ses parents à nouveau. Il est passé devant le procureur de Nice, puis devant le juge et suite à un conseil de discipline à Paris le 8 janvier 2021, il a été puni le 26 janvier d'une exclusion temporaire de fonction pendant 2 ans, dont 1 avec sursis. Il ne reçoit aucun traitement, et à Pôle Emploi, il n'a aucun droit ouvert à des indemnités chômage.

J'ai vu avec Anthony CAILLÉ, secrétaire général CGT de la Police, une cagnotte a été mise en place, et je vous invite très chaleureusement à faire un don pour ce jeune lanceur d'alerte qui n'a fait que son devoir de fonctionnaire.



**Si l'affaire LEGAY nous dépasse, la peur ne peut pas régner.**

En conclusion je citerais une phrase extraite d'une lettre que m'a envoyée en avril 2019 un sociologue professeur des Universités : « *Madame, l'affaire Legay est l'affaire Dreyfus du 21<sup>ème</sup> siècle !* »

J'ai trouvé dans un premier temps qu'il exagérait... et puis au regard, de tous les mensonges, des bavures, des exactions, je pense qu'il y a une similitude... au moins dans les faits dès le début des 2 affaires et puis c'est l'enlisement et ils ne peuvent plus s'en dépêtrer...

**Je souhaiterais gagner ce procès pour que la justice triomphe et redonne confiance, mais aussi pour faire jurisprudence pour tou.te.s les camarades, décédé.e.s, blessé.e.s, syndicalistes, Gilets Jaunes et tou.te.s celles et ceux qui luttent pour plus de justice sociale.**

*Geneviève LEGAY.*